

COMMUNE DE ST-LEGIER – LA CHIESAZ

CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis n° 1 / 2017 en remplacement du n° 11/2016 concernant l'assainissement de la partie inférieure du chemin du Saugy Etape 3

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 31 janvier 2016 à 19 h 30, à la salle de conférence.

Etaient présents :

Présidente : Mme Michèle Petetin

Rapporteur : M. Michel Aubert

Membres : Mme Rita Regamey, Mme Christine Rankovic
M. Philippe Rickenbacher, M. Pierre-Alain Besson

Absent : Mme Karin Nairn

La commission a été reçue par M. Thierry George, Municipal (Dicastères : Service des espaces publics, développement durable, culture). Les renseignements techniques nous ont été donnés par Messieurs Gostelli et Monnard que nous remercions pour les précisions apportées sur cet objet.

Ce préavis fait suite à la réalisation du préavis 20/2013 pour un montant de Fr. 664'000.- et du préavis 22/2014 pour un montant de Fr. 773'000.- Il est présenté sur la base de soumissions rentrées (13 entreprises pour le génie civil et 3 entreprises pour l'appareillage).

Les travaux pourraient être entrepris dès avril 2017 et terminés 3-5 mois après.

Les éventuelles subventions cantonales seront établies une fois les travaux finis et les factures transmises aux services compétents.

Ces travaux doivent impérativement être entrepris car la conduite d'eau potable est sous-dimensionnée et en mauvais état . Les eaux de ruissellement doivent être canalisées.

En même temps, des conduites (tubes vides en attente pour l'alimentation électrique) et des canalisations (pour la défense incendie et l'eau potable) seront intégrées dans le caisson de la route pour le futur réservoir « EN SAUMONT ». Ces travaux terminés, le revêtement bitumineux sera entièrement refait sur une longueur de 400 mètres. La place pour les convois de transport et débardage d'environ 400 m2 sera remise en état avec de la grave brute.

Au vu de ce qui précède, la commission est convaincue de l'exécution de ces travaux. Elle vous recommande, à la majorité des membres présents, d'accepter le présent préavis comme suit :

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux pour un montant de CHF 1'074'600.- et à signer tous les documents nécessaires
- Encaisser les subventions de l'ECA et des améliorations foncières
- Financer la dépense par recours à l'emprunt si nécessaire
- Autoriser la municipalité à amortir cette dépense selon point 4 du préavis.

Saint-Légier-La Chiésaz, le 30 janvier 2017

La présidente
Michèle Petetin



Le rapporteur
Michel Aubert

